



Travail et construction non loin

Par **doudou97**, le **27/04/2018 à 18:06**

Bonjour, rnrnMon père à deux bâtiments d'élevage de poulets. Il fait partie d'une coopérative depuis déjà plusieurs années.rnIls sont actuellement entrain de construire des habitations non loin. Ces logements vont être livrés très prochainement.rnrnC'est son gagne pain.rnJe souhaite savoir, s'il y a des courriers à faire pour signaler qu'il est la depuis plusieurs années pour qu'il n'est pas de soucis par la suite ?rnrnSi oui, a qui les adresser ? rnrnCordialement.

Par **morobar**, le **27/04/2018 à 18:15**

Bonjour,rnVotre père n'a rien à faire actuellement.rnMais il y a des chances pour qu'il fasse l'objet de plaintes dès l'arrivée de résidents.

Par **talcoat**, le **29/04/2018 à 19:18**

Bonjour,rnIl n'y a pas lieu de s'inquiéter si l'élevage est aux normes.rnrnLes bâtiments d'habitations étant construits postérieurement ils doivent respecter les distances réglementaires (réciprocité du code rural) en s'implantant à distance réglementaire imposée par les normes sanitaires, en principe distance de 100m minimum. rnCordialement

Par **doudou97**, le **02/05/2018 à 16:14**

